

ministériels



René Collin

« Chaque dépense doit être justifiée »

ENTRETIEN n'est pas là pour boucher les trous.

En charge de l'Agriculture et de la Ruralité, mais aussi du Tourisme et du Patrimoine, le ministre René Collin a attribué à lui seul 156 des 278 subventions recensées par le cadastre régional au premier trimestre 2018.

Vous voilà bien généreux...

Mes compétences comptent parmi celles qui suscitent le plus de demandes de subsides. Face aux critiques, je dis toujours à mes collaborateurs de ne pas s'en formaliser. Nous avons une seule obligation morale et nous la respectons : pouvoir justifier chaque dépense, il s'agit d'argent public.

En quoi vos compétences sont-elles particulières ?

Prenez le patrimoine. Des aides sont prévues par décret, c'est une autre histoire. Mais nous soutenons par ailleurs des manifestations qui mettent en valeur les trésors de chez nous. Pour le tourisme, il s'agit souvent d'assurer la promotion d'événements qui attirent le public. Dans le domaine agricole, nous intervenons pour assurer la mise en valeur de produits de chez nous...

Comment le ministre réussit-il à faire la part des choses entre les projets qui méritent d'être soutenus et les autres ?

Au bout de la procédure, c'est le ministre qui tranche dans le cadre des crédits budgétaires qui lui sont alloués. Mais l'instruction des dossiers est menée par l'administration ou par des organismes spécialisés comme l'Apag-W pour le secteur agricole. Les demandes font l'objet de formulaires. Nous veillons aussi à demander si des subsides sont sollicités auprès d'autres niveaux de pouvoir, pour éviter les doublons. Lorsqu'il s'agit d'initiatives locales, il faut aussi que les communes s'impliquent. Le budget régional

Tout est question d'opportunité, en définitive...

Dans le Luxembourg, la kermesse de mon village d'origine n'a jamais songé à solliciter une subvention. On est là dans le domaine de la fête locale.

Bref, on ne plaisante pas avec ces subventions qui sont souvent critiquées.

L'instruction est menée de manière très sérieuse. Si elle est positive, elle débouche sur une promesse de principe. Ensuite l'administration attend les justificatifs. Après vérification, les moyens alloués sont versés.

Mais le cadastre du gouvernement wallon ne rend-il publiques que les subventions liquidées officiellement ?

C'est une difficulté. Ma partie de cadastre est très complète parce que j'y ai mis la totalité des subventions qui ont fait l'objet d'une promesse de principe et donc d'un engagement budgétaire. A la lecture, je me demande si c'est le cas de tous mes collègues ministres. Certains attendent peut-être la liquidation des montants. Cela mérite sans doute une clarification.

Etes-vous favorable aux appels à projets qui semblent relever du bon sens ?

J'y suis très favorable ! Cela met d'abord tous les candidats à la subvention sur pied d'égalité. L'appel à projets a aussi valeur d'exemple pour les acteurs de terrain : cela provoque une contagion heureuse dans les initiatives. Pour le responsable politique, c'est aussi une question d'efficacité : on peut mettre des moyens sur un secteur de son choix, orienter les budgets et marquer le coup dans l'opinion. ■

Propos recueillis par E.D.

LES BRÈVES

Flahaut intransigent sur les F-16

Le dossier de remplacement des F-16 est plombé. Il est foutu. Il faut que des têtes tombent, notamment du côté de l'armée, et que des plaintes soient déposées au niveau du pouvoir judiciaire », a affirmé André Flahaut, l'actuel ministre du Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ancien ministre de la Défense de 1999 à 2007, sur les ondes de La Première (RTBF). « Il faut changer les hommes, reconstituer les équipes, reprendre les dossiers et surtout intégrer les nouveaux éléments qui sont aujourd'hui sur le plateau, à savoir la proposition française de partenariat européen qui est certainement plus intéressante qu'une opération économique et commerciale du F-35 ou de l'Eurofighter », a-t-il poursuivi. (b)

TERRORISME

Un Marocain condamné sera libéré

Un citoyen marocain condamné pour participation aux activités d'un groupe terroriste et qui purge sa peine dans une prison belge sera libéré, a indiqué vendredi le cabinet du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Theo Francken, qui souhaitait le faire expulser. M. Francken (N-VA) avait déploré jeudi de ne pas pouvoir actuellement expulser cette personne à l'issue de peine. Selon le Conseil du contentieux des étrangers (CCE), l'Office des étrangers n'a en effet pas suffisamment contrôlé que l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui interdit la torture ainsi que les traitements inhumains ou dégradants, sera respecté en cas d'expulsion. (b)

SNCB

L'intercity entre Bruxelles et Amsterdam plus rapide

Le train Benelux, l'intercity qui relie Bruxelles et Amsterdam, roulera à partir de lundi majoritairement sur une ligne rapide. La durée du trajet sera raccourcie d'une demi-heure, et sera désormais de 2 h 53. Les tarifs seront variables et pourront dans certains cas (réservation tardive, week-end) être un peu plus élevés qu'actuellement. À noter que celui qui veut prendre ce train pour se rendre aux Pays-Bas aura plutôt intérêt à surfer sur le site des chemins de fer néerlandais (NS). Les tickets y sont systématiquement un euro moins chers que sur le site de la SNCB. « Nous retenons un euro de coût de distribution », a expliqué vendredi un porte-parole des chemins de fer belges. (b)

ÉCOLOGIE

La Ligue de protection des oiseaux au secours de l'Unité anti-braconnage

Le gouvernement wallon envisage de fondre l'Unité anti-braconnage (UAB) au sein du Département de la nature et des forêts (DNF), sur fond de rationalisation et de « guéguerre » entre ces deux services. « À chacune de leurs interventions, les agents de l'UAB démontrent la force de leur expertise et de leur spécificité d'action qui conjugue des compétences judiciaires, zoologiques et de manipulations d'animaux », souligne la Ligue, qui demande que ces attributions restent aux mains d'agents spécialisés. (b)

Le parti Islam s'attire les foudres

COMMUNALES Certains veulent des sanctions



Redouane Ahrouch (à g.), trésorier du parti, et Abdelhay Bakkali Tahiri, actuel président. © ISLAM

► **Charia, séparation hommes-femmes dans les bus...**

► **Quelles possibilités légales existe-t-il contre ce genre d'excès ?**

Le parti Islam a fait l'actualité en cette fin de semaine. En affirmant son intention de se présenter au scrutin communal d'octobre prochain dans 28 communes, wallonnes et bruxelloises. En rappelant qu'il était toujours attaché à l'introduction en Belgique de la charia, la loi islamique. Enfin, en illustrant le tout d'une proposition, celle de séparer hommes et femmes dans les bus. Les levées de boucliers ne se sont pas fait attendre, ponctuées de demandes de sanctions et d'interdictions.

A vrai dire, le parti Islam, qui compte pour seuls représentants deux élus communaux – un à Molenbeek, l'autre à Anderlecht –, est habitué de ce genre de déclarations provocatrices qui font peu de cas de principes, valeurs et libertés démocratiques fondamentaux. Régulièrement, ces propos ont donné lieu à de multiples interrogations, d'une part à l'endroit du parti et aux sanctions à lui appliquer, d'autre part au sujet de nos démocraties et de la façon dont elles peuvent plus fondamentalement se prémunir de discours les remettant en cause.

« En Belgique, il est interdit de tenir des propos racistes, antisémites, négationnistes », affirme Pascal Delwit, politologue à l'ULB. Il est interdit également de calomnier, de diffamer. En revanche, il n'est pas interdit de faire des propositions qui ne soient pas en phase avec la Déclaration universelle des droits de l'homme ou d'autres conventions. C'est considéré comme étant du registre de l'expression même si les propos tenus peuvent être considérés pour beaucoup comme étant inacceptables. »

En ce qui concerne le refus du parti Islam de placer des femmes en tête de liste – autre déclaration choc de son trésorier, Redouane Ahrouch, cette semaine –, Pascal Delwit note que les dispositions légales en Belgique imposent seulement une présence féminine aux deux premières places au-delà d'une certaine parité : « C'est-à-dire que

les nombres d'hommes et de femmes sur les listes ne varient pas de plus d'une unité. »

La dotation des partis

Mathieu Dekleermaker, avocat spécialisé en droit constitutionnel et en droit administratif, également collaborateur au sein du centre de droit public de l'ULB, a également accepté de plancher sur la question des sanctions possibles à opposer aux dernières déclarations des représentants du parti Islam. « On peut d'abord réfléchir en termes de sanctions financières, indique-t-il. Un mécanisme existe pour diminuer ou supprimer les dotations de partis qui afficheraient une hostilité envers les droits et les libertés de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mais cette dotation, comme les sanctions éventuelles, ne vaut que pour les partis représentés à la Chambre... Ce n'est pas le cas du parti Islam. Et rien de tel n'est prévu dans la nouvelle loi communale. »

Autre champ de réflexion : le droit commun et les lois contre le racisme, la xénophobie ou certaines formes de discrimination. « Pour le racisme et la xénophobie, les propos tenus risquent de tomber en dehors du champ d'application de la loi, indique l'avocat. Quant à la loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, elle a pour vocation première l'égalité en matière d'emploi et de travail. De nouveau, cela nous éloigne des propos tenus. Il reste peut-être la loi sur le sexisme en rue de 2014 qui pourrait éventuellement sanctionner les discours volontairement sexistes. »

Quoi qu'il en soit, note Ma-

STRATÉGIE

« Une dynamique de provocation »

Entre le programme du parti Islam, un tout « sans cohérence » selon Pascal Delwit, et les déclarations chocs auxquelles ses représentants se sont habitués, il y a un certain fossé qui donne à penser que la formation n'écarte pas une ascension électorale à coups de propos tonitruants. Quelle sera l'attitude des autres partis ? « Ces derniers jours, toutes les réactions qui ont suivi ont en tout cas été une belle publicité pour le parti Islam, indique Pascal Delwit. La N-VA n'a pas été en reste. Theo Francken y a été d'un tweet en néerlandais et d'un autre français. Le tout pour un parti qui n'a que deux représentants communaux. Je crois que cela illustre l'idée que les deux formations se renforcent mutuellement. »

M.C.

thieu Dekleermaker, les possibilités légales pour réprimer les propos tenus par les responsables du parti Islam semblent limitées pour autant que ceux-ci n'incitent pas à la haine. Tout autre chose serait, au-delà d'un discours, une tentative de mise en application de propositions piétinant les valeurs démocratiques. En vertu de la hiérarchie des normes, tout début d'initiative de ce genre prise à un niveau communal serait illégal. ■

MATHIEU COLINET

CAUTION MUTUELLE DU CENTRE

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège social : Rue Marchand Père et Fils, 2 - 7160 PIETON

RPM Mons – BNB 1703 - BE 0401.750.838

CONVOCAZIONE A UNE ASSEMBLEE GENERALE

Les coopérateurs sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 avril 2018 à 9h00, au siège social, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Rapport du Commissaire-reviseur.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2017.
 - 4.1. Comptes annuels.
 - 4.2. Comptes annuels à délivrer à la BNB.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice écoulé.
6. Nomination d'administrateur et renouvellement de mandats
7. Divers

Le Conseil d'Administration

23438530